

2 – 5. Les Dubernat, le Périgord, Versailles, le Périgord ... jusqu'à la Révolution

Si ce n'est pas, et de loin, le nom le plus répandu dans la région, on trouve plusieurs filiations de Dubernat dans ce coin de province du Montravel. En ce qui concerne la famille de Jean, ses parents sont indiqués, à sa naissance puis ultérieurement, comme étant Pierre Dubernat et Anne Penaud (les Penaud, eux, sont légion), mariés en 1732, exerçant comme « *métayer chez le sieur Lapoujade* ». On désigne aussi le père par le vocable « *laboureur* ». La famille semble bien circonscrite dans le périmètre des deux paroisses de Ste Eulalie (Ste Aulaye) et St Antoine (le Breuilh) à guère plus d'une lieue de Ste Foy la Grande. Les lacunes des cahiers paroissiaux ne nous ont pas permis de retrouver la naissance des parents. Pierre Dubernat meurt en avril 1762 sans qu'on nous donne son âge. A son décès, il était veuf et demeurait au nord de la paroisse, hameau des Penauds, jouxtant celle de Fouguérolles.

Issus du couple, on peut repérer quatre enfants ayant vécu à l'âge adulte : Marie, visiblement la benjamine, épouse de Jean Rolland avec lequel elle aura plusieurs enfants ; François, né en 1733 dont nous allons reparler ; Jean, c'est notre ancien tambour-major, né en 1735, de retour au pays en compagnie de Jeanne Barret, et Léonard, né en 1740, qui a épousé Isabeau Clairat et est resté vivre à St Antoine avec ses enfants au hameau des Edmonds (plus tard au hameau de La Garde) où on le trouve sous l'activité de tisserand.

Nous avons gardé François Dubernat pour la bonne bouche car il semble bien qu'avec Jean, ils aient eu (ou mis en place) des rapports privilégiés. Tous deux ont quitté, probablement assez tôt, leur village natal. Tous deux sont devenus militaires, Jean – on le sait – tambour au Royal-Comtois, François, soldat dans les grenadiers royaux. Ils ont donc voyagé et ont une « connaissance » particulière du monde extérieur. Ils savent tous deux lire et écrire et paraphent tous les documents de leurs belles signatures, chose inconnue des autres membres de la famille.

Quand François est-il revenu en Périgord ? Nous l'ignorons, mais lorsque Jean est de retour en 1775, fraîchement marié à Jeanne Barret (il a convolé à 39 ans), François, toujours célibataire, s'apprête à prendre épouse, il a 42 ans. C'est en effet à l'occasion de son mariage avec Marie Penaud (encore une Penaud) célébré dans l'église de Saint Antoine le 27 novembre 1775 que nous découvrons la présence comme témoin de Jean « *habitant la ville de Ste Foy* ». Cette proximité entre les deux frères se poursuit car c'est manifestement à Ste Foy que vont demeurer les nouveaux mariés. Nous en donnons pour preuve l'avis de sépulture au Breuilh de la malheureuse épouse, Marie Penaud, onze mois plus tard (30 octobre 1776) et dont on nous dit qu'elle est « *morte le jour précédent dans la ville de Ste Foy où elle habitait mais ayant demandé à se faire enterrer ici* ».

Visiblement, une fois veuf, François quittera Ste Foy la Grande où les Duberna - Barret vont résider quelques années encore. Les registres de capitation de Ste Foy (*AM – CC64 entre autres*) ne font pas état de Jeanne mais, de 1777 (1776 est lacunaire) à 1782, ils taxent à 6 # « *le sieur Dubernat, américain* » qui réside rue Perrine (l'actuelle rue Victor Hugo). On pourra sourire ou s'étonner, mais la probabilité que les Duberna aient transité par Saint Domingue avant de rejoindre Bordeaux (il n'y a pratiquement pas d'affrètement direct depuis l'Île de France pour Bordeaux) est tout à fait plausible. D'où leur venue possible depuis le continent américain. Pas d'évocation de Jeanne Barret, mais pourtant elle est là. Le 1^{er} juin 1777 le couple figure comme parrain et marraine de Jean Dumas, fils nouveau-né d'un marchand de la ville, ce qui donne l'occasion à la signature du registre de découvrir leurs petites faiblesses orthographiques, entre le « *jean duberna parin* » de l'un et le « *jeanne barret maraine* » de l'autre. On retrouve Duberna témoin au mariage de Jean Rousseau – encore un marchand – en novembre 1779 à Ste Foy. Plus éloquent est le témoignage de Latapie qui entreprend à cette époque un vaste tour du Languedoc pour en donner les caractéristiques principalement économiques (« *Notice de la généralité de Bordeaux* » par François de Paule Latapie, inspecteur des manufactures, Archives de la Gironde. Gallica). Au début juillet 1782, le voilà à Ste Foy où, au milieu de larges et anecdotiques considérations de toutes sortes (météorologiques, commerciales...) on lit ceci : « **Il y a à Sainte-Foy une femme qui a servi longtemps comme matelot et qui s'est trouvée à Taïti dans le voyage de M. de Bougainville. Ce furent les Taïtiens qui la reconnurent par l'odorat. Elle fut visitée, et renvoyée cum elogio et numeribus. Elle s'appelle la Dubernat, du nom de son mari, qu'elle a épousé soldat à l'île de France.** » Etonnant, non ! Que voilà force détails ! Où ? Chez qui, Latapie a-t-il pu en apprendre autant ? On imagine mal Jeanne Barret ou Duberna se vantant en ville de l'aventure tahitienne ! Notons aussi le ton ironique (ou égrillard, latin oblige) du narrateur. Si c'était le genre de propos qui était tenu au vent des arcades dans Ste Foy, on comprend que le couple ait choisi de quitter la cité.

En ce qui concerne l'installation et les diverses propriétés des Duberna - Barret, nous renvoyons le lecteur aux recherches de Mmes Miquel & Maguet (« *De l'Océan Indien aux rives de la Dordogne* », Cahier des Amis de Sainte-Foy – N° 114 – 2019). Nous voyons réapparaître les Duberna - Barret à Saint-Antoine, à moins que ce ne soit à Fouguérolles, au début de 1784. Pour la signature d'un contrat de mariage. Et nous découvrons avec surprise que vit en Périgord, chez le couple Duberna, Françoise Lanoiselée, qui vient d'avoir 21 ans, la nièce de Jeanne, fille de sa sœur aînée décédée en 1777 à Toulon sur Arroux. Depuis combien de temps ? Nous apprendrons bientôt que le demi-frère aîné (de 8 années) de Françoise, Romain Gigon réside également dans la région. Voilà un mystère supplémentaire.

Séjour en Morvan ? Passage à Versailles ? Mais une pension royale !

Nous ne voyons pas vraiment ce Romain Gigon, immédiatement convaincu par un courrier de sa tante, prenant la route depuis le Morvan pour un Périgord inconnu avec sa jeune demi-sœur comme compagne de route. Nous sommes plutôt enclins à

imaginer que les deux jeunes gens accompagnent oncle et tante pour le voyage. Alors, quand situer le passage de Jeanne du côté de Toulon sur Arroux ? Disons, après le décès de sa sœur aînée (12 mars 1777). Bien sûr, il paraît tentant de supposer un tel séjour en revenant de Paris où les Duberna étaient avec certitude au printemps 1776, l'agenda s'y prête, mais comment justifier qu'on leur confie Romain et Françoise puisque leur mère est toujours vivante... à moins qu'elle ne soit gravement malade ou handicapée. Autres créneaux possibles : 1778, 1781, 1783... Un événement va nous aider. Romain Gigon « *chaussetier* », autrement dit « *vendeur de bas* » à Gensac, convole en justes noces avec Elisabeth Beychade le 8 juin 1785 et le registre paroissial nous apprend que le futur époux « **est habitant depuis environ cinq ans de la paroisse de Ste Foy en Agenais** ». Sa venue en Périgord serait donc antérieure ou courant 1780. Restent 1776 – 77 ou 1778. Et il aurait bien résidé à Ste Foy en même temps que les Duberna.

Si nous envisageons l'escapade en Morvan à une date plus tardive, c'est qu'un hypothétique passage par Versailles est à considérer. A Versailles !? Chez le roi ? Oui, ou plutôt, chez la reine. Cette éventualité vient tout droit d'un étonnant document, le billet rédigé par Léopold Hugo (neveu du grand Victor) en accompagnement de plusieurs documents qu'il remettait gracieusement à l'Institut (*Académie des Sciences*) en février 1895. En voici le texte :

« Paris le 15 février 1895 (séance du 11 mars 1895)

Monsieur le Président, J'ai l'honneur d'offrir en don à l'Académie un Brevet sur parchemin et différentes pièces concernant Jeanne Barré (sic), la fidèle préposée aux herbiers du naturaliste Commerçon et qui a été signalée comme la première femme ayant accompli le tour du monde.

Elle fut protégée et reçue à Versailles par Marie Antoinette et cette Princesse lui fit obtenir un Brevet de pension de la Marine, document qui est ci-joint.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations très respectueuses.

Cte Léopold Hugo

Mon père qui, très jeune auteur, avait eu l'honneur de se voir l'historiographe pensionné de Mgr le Dauphin, grand amiral, me racontait dans mon enfance qu'il avait entendu parler de Jeanne Barré et de son travestissement en homme, à la cour du Prince. »

Le texte est sans ambiguïté. Jeanne aurait été « *protégée et reçue* » par la Reine. Imaginons la scène. Peut-être même a-t-elle été reçue au « hameau », auprès des moutons, ce qui aura rappelé des souvenirs à cette enfant de la campagne. Pour l'instant, pas d'autre trace de cette visite dans les agendas royaux pour confirmer la chose. Mais le Brevet, lui, est bien réel. Pour que Louis XVI signe, sans barguigner, un tel document, l'influence forte de son épouse ne nous paraît pas exclue. Reste que nous

ignorons la date de cette visite, si elle a eu lieu, et nous n'avons comme seul indice que le texte du Brevet de pension (AN, Marine C7/17) :

« 13 9bre 1785 (enregistrement sur Bordeaux)

La nommée Jeanne Barré, à la faveur d'un déguisement, a fait le voyage autour du monde sur un des bâtiments commandés par M. de Bougainville. Elle se consacra particulièrement au service de M. de Commerson, médecin botaniste, et partagea les travaux et les périls de ce savant avec le plus grand courage. Sa conduite fut très sage et M. de Bougainville en a fait une mention honorable.

M. de Commerson étant venu à mourir, la nommée Barré, dont le sexe avait été reconnu, épousa le nommé Du Bernat, ancien bas officier du Régiment Royal Comtois.

Aujourd'hui, la nommée Du Bernat et son mari étant parvenus à l'âge qui amène les infirmités et ne pouvant plus subsister de leur travail, Monseigneur a bien voulu accorder à cette femme extraordinaire une pension de deux cents livres sur les Invalides & cette pension aura lieu à compter du premier janvier 1785.

Pour extrait Malezieu »

Si l'enregistrement de la pension auprès du trésorier payeur de Bordeaux est du mois de novembre 1785, l'expression « *aura lieu à compter du 1^{er} janvier 1785* » peut tout à fait signifier que la rédaction du document est bien antérieure à cette date. Nous restons dans l'ignorance et nous retournons en Périgord.

En Périgord jusqu'à la Révolution :

Après le passage supposé à Versailles, après l'escale probable en Morvan, voilà donc les Barret – Duberna de retour en Périgord, flanqués d'un homme jeune, Romain (il a 25 ans au 1^{er} janvier 1780) et d'une jeune femme, Françoise (elle n'a pas encore 17 ans à cette même date), le neveu et la nièce de Jeanne. Si Romain Gigon semble bien s'installer seul à Ste Foy et apprendre le métier de « sergeur », c'est-à-dire fabricant d'étoffes, pour Françoise Lanoiselée, sa place naturelle est au foyer Duberna où on a toujours besoin d'une servante et où on la préparera à sa future vie d'épouse.

Rappelons que chez Jean Lanoiselée, en Morvan, subsistaient de son premier mariage, un homme, Léonard (la cohabitation de deux couples père et fils avec leurs épouses respectives aide bien à « décrocher » une « ferme » chez un gros propriétaire) et, du second, deux jeunes femmes – filles de Jeanne, la sœur Barret homonyme – Françoise, née en 1763, et Jeanne venue au monde en 1768. On peut comprendre que « notre » Jeanne Barret-Duberna, qui a quitté le Morvan vers 1764, et qui a connu la petite Françoise bébé, ait choisi plutôt cette nièce-ci que la cadette pour l'amener avec elle. Nous ignorons où vivait Romain Gigon ; fils du premier mariage de Jeanne Barret la Morvandelle. A-t-il été accepté dans la belle-famille ? Pas de réponse à ce jour.

Le couple a quitté Ste Foy et s'est installé à St Antoine de Breuilh, au bourg très probablement, si on se fie aux indications des cahiers paroissiaux lorsqu'ils y font une

apparition. L'actuelle commune regroupe les anciennes paroisses du Breuilh (patron St Pierre) et de Saint Aulaye (patronne Ste Eulalie).

La fratrie Dubernat est alors au complet sur le secteur : Léonard, le tisserand (époux d'Elisabeth Clairat) vit aux Aymons (puis à la Garde, les deux hameaux sont voisins), François, qui s'est remarié en 1777, est au bourg de St Antoine, les Barret - Duberna visiblement aussi, Marie (avec son époux Jean Roland) réside à Piquetterie, hameau dépendant de Fouguérolles mais très proche de St Antoine.

A-t-on fait en sorte de « caser » la demoiselle Lanoiselée ? Le 25 janvier 1784, Jean, Jeanne et la jeune Françoise se retrouvent dans l'étude de maître Garrau à Ste Foy pour signer un contrat de mariage (AD33, Garrau 3^E 21140). Le « futur » s'appelle Pierre Gausson, il est garçon charpentier et réside chez sa mère, Isabeau Teyssier, laquelle est veuve, au hameau du Majouan, paroisse de Fouguérolles. Le contrat fait figurer la dot du promis : *« une petite maison située audit village de Majouan, avec les eysines qui sont au-devant de la porte, consistant en un petit lopin de terre et commodités, plus une pièce de terre appelée au Grand Trôt, plus une autre pièce de terre de vigne appelée à la Billarde ou la Peyrière, avec les meubles et effets qui se trouveront dans sa maison à son décès... »* Nous remarquons avec surprise que, sur la dot de la future, le contrat est d'une sobriété qui interpelle : *« Et dans le cas où l'épouse future viendrait à avoir des droits & biens, de quelle part qu'ils lui viennent, elle se les constitue en dot et l'époux futur sera obligé de les lui reconnaître sur ses biens... »* Visiblement, les Duberna ne mettent rien dans la corbeille et la dot de Françoise n'est que virtuelle ou à venir.

Le contrat est signé en présence de : *« sieur Jean Berthonneau, bourgeois habitant de Balion paroisse de la Coquille présente juridiction, de sieur François Duberna, bourgeois habitant de St Antoine paroisse de St Aulaye juridiction de Montravel & de Me Pierre Anselme Garrau, bachelier en droit habitant de cette ville, témoins qui ont signé avec ledit sieur Duberna oncle, & ladite demoiselle Barret tante, non les futurs époux ni la mère de l'époux futur pour ne savoir... »*

On trouve effectivement les deux belles signatures de Jean et de François. Jeanne Barret signant : *« Barret f de Duberna »*. Nous soulignons la place importante de François Dubernat dans les affaires de famille, sa présence à cet acte en est une preuve. On peut même ajouter qu'il a un court instant été associé de près à cette union, si on ose dire, le notaire avait écrit dans un premier jet : *« ... Françoise Lanoiselée, fille naturelle et légitime de feu Jean Lanoiselée et de défunte Jeanne Barret, habitante de ladite paroisse de Fouguérolles ... du consentement, avis et assistance de sieur Jean Duberna son oncle, de demoiselle Jeanne Barret sa tante **et de François Dubernat aussi...** »*. Le *« et de François Dubernat aussi... »* a été recouvert par *« d'autre part »* en caractère beaucoup plus gros, biffant grossièrement son rôle supposé.

Le mariage ne se fera pas immédiatement, mais le 22 novembre 1785, soit quasiment deux ans plus tard (et juste après la délivrance de la pension royale à Jeanne ! Coïncidence ?). Notons un détail qui révèle l'absence de liens avec le Morvan :

le père de Françoise Lanoiselée est indiqué lors du contrat comme décédé (« ... *filles de feu Jean Lanoiselée et défunte Jeanne Barret...* »), ce qui est faux : le cahier paroissial de Marly sur Arroux l'indique présent à plusieurs événements ultérieurs, aux obsèques de son fils, puis de sa belle-fille, en 1785, et celui de son autre fille, Jeanne, le 6 septembre 1786.

Un second acte va nous intéresser, c'est le testament que François Dubernat fait rédiger au même notaire Garreau à Ste Foy le 29 avril 1786 (AD33, 3^E 21142). Après avoir décliné son identité, où il est précisé « **ancien militaire soldat grenadiers royaux** », il retrace sa situation matrimoniale : son veuvage d'avec Marie Penaud, son remariage avec Catherine Boisseau, et l'existence d'une fille, Jeanne, alors toute jeune. Les termes du testament se divisent en deux parties. D'abord sa maison de Saint Antoine, « *consistant en chambre haute, basse et grenier par-dessus* », qu'il lègue « à Pierre Rivière charretier à St Antoine », dont la demeure jouxte la sienne. Puis vient cet article : « **Donne et lègue, ledit testateur, à Jean Dubernat et demoiselle Jeanne Barret ses frère et belle-sœur, la tutelle et curatelle de ladite Jeanne Dubernat sa fille et ce, l'un à défaut de l'autre, les décharge de toute faction d'inventaire, prestation de serment à justice, ensemble la jouissance de tous ses biens jusques à la majorité de ladite fille...** » Peut-on trouver meilleure preuve de confiance entre frères ? Et la belle-sœur y est incluse !

Les Duberna - Barret n'auront pas à s'occuper de la petite Jeanne qui mourra en mai 1792.

Cette belle harmonie entre les deux frères semble avoir souffert à la Révolution. Alors que Jean prend fait et cause pour les forces rénovatrices qui animent et agitent le pays, François a l'air plus circonspect.

Rappelons les hauts faits de Jean Duberna : Dès la mi-mars 1789, il fait partie (avec Thullier et Mestre de Ste Foy) des trois députés de Ste Eulalie qui se rendent à Libourne pour la rédaction des cahiers de doléances de leur sénéchaussée. Ils sont 239 représentants du Tiers Etat. Le 15 novembre 89, en tant que capitaine aide-major, il mène (avec Thullier et Lapoyade) le Régiment National du Haut Montravel pendant la bénédiction des drapeaux à St Antoine. En juillet, Jean prend la tête d'une compagnie dans le 1^{er} bataillon des Volontaires du Périgord. La revue des troupes a lieu le 22 juillet, le départ le 20 août.

François, s'il a toujours maison sur St Antoine, est allé voir ailleurs. Veuf une seconde fois en août 1785, on le retrouve en 1790 sur Monestier. Il semble intégré à la vie locale, parrain du petit François Foussard le 1^{er} juin, et surtout prenant épouse (Jeanne Perpezat) le 30 août 1791, où l'acte de mariage le désigne comme « *agent d'affaires de M. de Ségur* ». En ces temps de méfiance avérée envers tout ce qui est ci-devant, voilà une activité professionnelle qui n'est pas sans risques et qui le démarque des choix de son frère. On ne trouve pas trace d'autre Dubernat à la cérémonie.

Pourtant, c'est bien ensemble que Jean et François, le 25 mai 1792, viennent déclarer le décès de leur frère cadet Léonard en mairie de St Antoine. Le départ de Jean pour la guerre, les événements de la période trouble de 1793, l'ignorance où nous sommes aujourd'hui de la date du retour de Jean Dubernat, nous laissent sur des points d'interrogation.

C'est dans cette période compliquée de 1793 qu'apparaît le premier des testaments de Jeanne Barret. Il est passé à Ste Foy, chez maître Garrau, le 1^{er} février 1793 (AD33, Garrau 3^E 21154). Elle y indique que son époux est « *capitaine des volontaires du premier bataillon de la Dordogne* », sans qu'on en sache plus, et déclare résider au bourg de St Antoine. L'essentiel des termes étant peu différent de ses testaments futurs (voir l'étude de Mme Miquel : « *Les testaments de Jeanne Barret* », in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord* » - Tome CXLIV, 2017), intéressons-nous à ce qui en fait l'originalité : un don conséquent pour les pauvres, 300 livres, et cet alinéa : « ***Donne et lègue à la servante qui se trouvera à son service dans sa maison à son décès la somme de soixante livres et un habit complet convenable à son état et à son choix, pourvu qu'il ne soit pas noir, la testatrice ne voulant pas qu'on porte de deuil à son occasion...*** »

Qu'est- ce que cela signifie ? En tout cas, cela marque le caractère de cette femme d'une nouvelle empreinte.

D. MARGOTTAT (27 février 2020)